Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 035-213503568-20260605-DEL_2026_25B-DE

VIGNOC

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin à 20 heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Daniel Houitte, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 26 mai 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 16

PRESENTS : Daniel Houitte, Edith Garnier, Gilles Lesage, Nicolas Daboudet, Nolwenn Fougeray, Jean-François Vermet, Alain Monvoisin, Franck Aubrée, Christian Oger, Florent Rousière, Valérie Boissinot, Sandrine Delacroix, Guillaume Etesse, Blandine Hochet, François Simon (arrivé à 19 h 12), Eugénie Cardinal.

Absents excusés :
Laurence Blaise donne pouvoir à Gilles Lesage
Maryse Brehault donne pouvoir à François Simon,
Anne-Laure Bonnin donne pouvoir à Daniel Houitte

Absent :

Secrétaire de séance : Nicolas Daboudet

Séance ouverte à 19 h 07.

La présente délibération n°25-bis a pour objet de rectifier la délibération n°25 suite à une erreur matérielle sur la date du conseil municipal

25Bis– ADMINISTRATION GENERALE- ELECTIONS MUNICIPALES – RENOUVELLEMENT 2026– SIJ (STRUCTURE INFO JEUNESSE) – NOMINATION DE REPRESENTANTS (3)

Présents	Pouvoirs	Absents excusés	Absents	Quorum
16	3	3		10

Exposée : Edith Garnier, Adjointe Déléguée

Les communes de La Mézière, Melesse, Gévezé, Vignoc et La Chapelle-des-Fougeretz ont décidé de se regrouper pour la création d'une structure info jeunesse dont la portée serait intercommunale avec des moyens humains, financiers, organisationnels partagés entre les différentes communes.

La convention portant création d'une entente intercommunale pour la mise en place et la création d'une structure info jeunes (SIJ) a été approuvée par délibération du conseil municipal de Vignoc le 13 novembre 2025.

Elle prévoit notamment que la conférence d'entente soit composée de deux représentants titulaires et d'un suppléant par commune.

Il vous est proposé de désigner les représentants suivants :

- Edith Garnier en qualité de titulaire ;
- Guillaume Etesse en qualité de titulaire ;
- François Simon en qualité de suppléant.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 035-213503568-20260605-DEL_2026_25B-DE

Il est procédé à la nomination à main levée.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leur pouvoir (19 voix pour dont 3 pouvoirs)

- **DECIDE** de **DESIGNER** comme représentants appelés à siéger au sein de la conférence d'entente :

  - Edith Garnier en qualité de titulaire ;
  - Guillaume Etesse en qualité de titulaire ;
  - François Simon en qualité de suppléant.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Daniel HOUITTE.

